

## CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné(e), JALABERT Aurore, représentant légal du dispensateur de formation PROMOTRANS TOULOUSE FPC, situé ZI DE THIBAUD - BAT B2 8 RUE COLOMIES- 31100 TOULOUSE

atteste que **M. CHAAMBI Houssam**, salarié(e) de l'entreprise **LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS** a suivi l'action de formation **MATIERES DANGEREUSES FORMATION DE BASE INITIALE**

### Nature de l'action<sup>7</sup>:

#### **Actions de formation**

qui s'est déroulée du **30/03/2026** au **01/04/2026**

pour une durée totale de **21 heures** (nombre d'heures réalisées ou, s'agissant d'une formation par apprentissage, nombre de mois réalisés)<sup>8</sup>

*Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.*

Fait à **TOULOUSE** le **01/04/2026**

Cachet et signature  
du responsable du dispensateur de formation  
JALABERT Aurore –Directeur(trice) de centre

Groupe  
promotrans

PROMOTRANS FPC  
SAS au capital de 6 420 000 €  
SIRET 808 634 141 00374  
ZI de Thibaud  
8 rue Colomies Bât. 2  
31100 Toulouse  
Tél : 05 61 23 33 33

<sup>7</sup> Lorsque l'action est mise en œuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.

<sup>8</sup> Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.